

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CAMR

Date : 20 février 2025

Heure : De 17 h 45 à 19 h 30

Lieu : Par téléconférence — Zoom

Coprésidentes : Edith Nganga et Sandra Griffith-Bonaparte

Rédaction du procès-verbal : Junior Ngandu

Présences

Edith Nganga, coprésidente	Junior Ngandu
Sandra Griffith-Bonaparte, coprésidente	Meaghan Forbes
Anne-Marie Bostic	Moussa Berthe
Beverly Brown	Rasha Alnaqeeb
Doreen Grant	Sandy Naidoo
Noha Haydari	Tracy Evans

Personne-ressource

Kenny Kashirahamwe, représentant régional de l'AFPC-RCN

Invitée spéciale

Ruth Lau MacDonald, vice-présidente exécutive régionale de l'AFPC-RCN

1. PRÉSENTATIONS ET MOT DE BIENVENUE

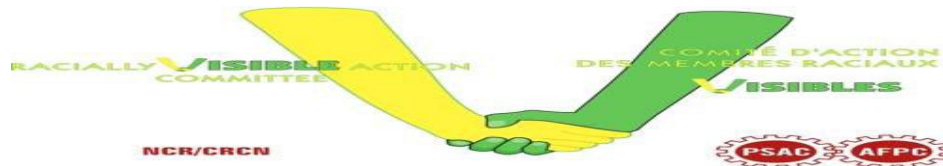
La coprésidente Sandra Griffith-Bonaparte ouvre la séance à 17 h 51 et prononce le mot d'ouverture.

2. DÉCLARATION DE L'AFPC SUR LE HARCÈLEMENT ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES TRADITIONNELS

Sandra Griffith-Bonaparte reconnaît que l'AGA se tient sur le territoire ancestral non cédé du peuple algonquin de la nation anichinabée, puis lit la déclaration de l'AFPC sur le harcèlement.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Noha Haydari, appuyée par Sandra Griffith-Bonaparte, propose d'adopter l'ordre du jour avec quelques modifications. La motion est adoptée.



4. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La VPER, Ruth Lau MacDonald, assume la présidence et dirige les élections aux charges suivantes :

- coprésidence (2 personnes);
- vice-présidence, Communication;
- secrétariat;
- trésorerie.

La VPER, qui préside les élections, en explique le déroulement et précise les critères d'éligibilité à une charge de direction. Conformément aux Statuts de l'AFPC, toute personne membre en règle peut présenter sa candidature à une charge vacante du Comité, peu importe le nombre de fois où la personne a assisté aux réunions mensuelles au cours d'une année civile, et ce, malgré les règlements du CAMR.

ARTICLE 18

ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATES ET CANDIDATS AUX CHARGES

Paragraphe (1)

Les candidates et les candidats à une charge élective sont membres en règle de l'AFPC.

Sandra Bonaparte-Griffith est réélue première coprésidente.

Candidature proposée par Edith Nganga et appuyée par Rasha Alnaqeeb.

Edith Nganga est réélue deuxième coprésidente par acclamation.

Candidature proposée par Anne-Marie Bostic et appuyée par Sandra Griffith-Bonaparte.

Anne-Marie Bostic est élue vice-présidente, Communication.

Candidature proposée par Edith Nganga et appuyée par Tracey Evans.

Meaghan Forbes est élue secrétaire par acclamation.

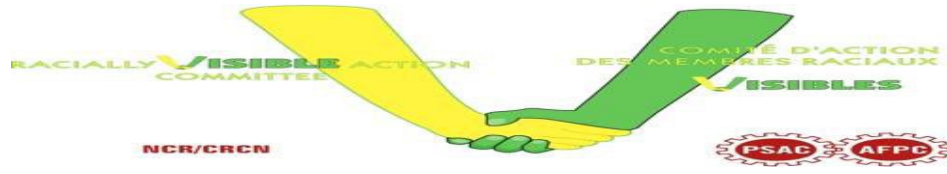
Candidature proposée par Tracy Evans et appuyée par Sandra Bonaparte-Griffith.

Tracy Evans est élue trésorière par acclamation.

Candidature proposée par Anne-Marie Bostic et appuyée par Noha Haydari.

5. SERMENT D'OFFICE

La VPER Ruth Lau MacDonald, présidente des élections, assermente les personnes nouvellement élues avant qu'Edith Nganga et Sandra Griffith-Bonaparte ne reprennent la présidence d'assemblée.



6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

On approuve le procès-verbal de l'AGA de 2024 après y avoir apporté des modifications.

7. DIVERS

Edith Nganga, coprésidente, remercie Kenny Kashirahamwe de son soutien et prononce le mot de la fin.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Edith Nganga, propose de clore l'AGA 2025. Junior Ngandu appuie la motion, qui est ensuite adoptée.

Sandra Griffith-Bonaparte remercie les personnes présentes de leur participation. La séance est levée à 18 h 59.